

INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS 2015 ET 2016 DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 17 février 2016, a statué sur les rémunérations 2015 et 2016 du Directoire. Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

Un rapport détaillé décrivant la politique de rémunération des membres du Directoire sera publié courant mars 2016 dans la perspective du vote consultatif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 6 avril 2016, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

A – REMUNERATION MONETAIRE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

EXERCICE 2015

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

Au titre de l'exercice 2015, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible (soit 798 000 euros) et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit 1 077 300 euros). Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75% de leurs parts fixes à la cible (soit respectivement 337 500 euros et 315 000 euros) et atteindre 100% en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit respectivement 450 000 euros et 420 000 euros).

La part variable cible 2015 de M. Philippe Crouzet était fonction d'objectifs de performance financière à hauteur de 60 % relatifs au résultat brut d'exploitation, à la réduction des coûts et au flux net de trésorerie disponible, et d'objectifs de performance opérationnelle à hauteur de 40 % relatifs à la sécurité, la revalorisation des déchets et des axes de progrès. Ces pourcentages s'établissaient à respectivement 45 % et 30 % pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

Les montants des parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2015 sont exposés dans le tableau ci-dessous.

A titre liminaire, il est indiqué que M. Philippe CROUZET a décidé de manière volontaire de renoncer à :

- la part variable de sa rémunération 2015,
- l'attribution des actions de performance et options de souscription d'action attribuées en 2015.

Le Conseil de Surveillance a pris acte de cette décision lors de sa réunion du 17 février 2016.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible	83 %	69%	78%
Pourcentage de la part variable par rapport à la part fixe de la rémunération	83%	52%	58%
Montant calculé au titre de la part variable 2015 en euros	661 778€	232 239€	245 107€
Montant effectivement payé au titre de la part Variable	0€	232 239€	245 107€

EXERCICE 2016

Lors de sa réunion du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance a reconduit les principes de rémunération des membres du Directoire à l'identique pour ce qui concerne la part fixe, la part variable et l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions. Pour 2016, cela a conduit le Conseil de Surveillance à arrêter comme suit les rémunérations monétaires fixes et variables.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe en euros	798 000	450 000	420 000
Part variable cible en % de la part fixe	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum en % de la part fixe	135 %	100 %	100 %

Afin de prendre en compte les enjeux de transformation court terme de la société dans un contexte de crise pétrolière exceptionnel, le conseil de surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Directoire autour de trois axes fondamentaux pour le Groupe :

Objectifs de la part variable 2016	Membres du Directoire		
	Philippe Crouzet (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Jean-Pierre Michel (part variable cible : 75 % de la part fixe)	Olivier Mallet (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. LE PLAN DE TRANSFORMATION DU GROUPE Réduction des coûts, RBE, Mise en œuvre du plan de transformation	PONDERATION : 45 %	PONDERATION : 33.75 %	PONDERATION : 33.75 %
2. LE PLAN DE FINANCEMENT Augmentation de capital, Dette nette	PONDERATION : 45 %	PONDERATION : 33.75 %	PONDERATION : 33.75 %
3. RSE - SECURITE	Pondération : 10 %	Pondération : 7,5 %	Pondération : 7,5%

B – ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Lors de sa séance du 17 février 2016, le Conseil a également décidé l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux membres du Directoire dans les conditions suivantes :

Plans 2016	Actions de performance ¹	Options ²
M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i>	13 770	18 100
M. Jean-Pierre Michel, <i>Membre du Directoire</i>	6 480	8 500
M. Olivier Mallet, <i>Membre du Directoire</i>	6 480	8 500
TOTAL	26 730	35 100
Pourcentage potentiel du capital attribué ³	0,02 %	0,026 %
Pourcentage potentiel de dilution	Aucune ⁴	0,026 %

Les attributions s'inscriront dans le cadre des dix-neuvième (options) et vingtième (actions de performance) résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014. Le prix des options sera déterminé par référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de bourse précédant la mise en place du plan d'options par le Directoire, aucune décote n'étant appliquée.

¹ Sur la base du coefficient cible fixé à 1, le coefficient de performance maximum étant de 1,33.

² Sur la base du coefficient cible fixé à 1, le coefficient de performance maximum étant de 1,33.

³ Sur la base du capital social au 31 décembre 2015, représenté par 135 688 432 actions.

⁴ Les attributions d'actions de performance seront couvertes par des actions existantes.

L'attribution définitive de ces instruments d'incitation à long terme est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de trois ans s'agissant des actions de performance et de quatre ans s'agissant des options de souscription d'actions, et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance et options attribuées.

La performance des actions de performance sera appréciée sur trois exercices sociaux consécutifs (2016-2018) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- pour 50 % des actions de performance attribuées, le taux de rentabilité des capitaux employés consolidé (*Return of Capital Employed – ROCE*) à taux de change et périmètre constants,
- pour 50 % des actions de performance attribuées, le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) par un rapport à un panel de sociétés comparables.

La performance des options sera appréciée sur quatre exercices sociaux consécutifs (2016-2019) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- pour 50 % des options attribuées, le résultat brut d'exploitation consolidé à taux de change et périmètre constants,
- pour 50 % des options attribuées, le taux de marge brut d'exploitation consolidé par rapport à un panel de sociétés comparables.

Pour l'application du critère relatif, le panel de sociétés comparables sera composé des 14 sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et Gaz », « Energie » et « Acier » : Technip, Tenaris, Schlumberger, TMK, Baker Hughes, Halliburton, NOV, Areva, Alstom, Arcelor Mittal, Thyssen Krupp, US Steel, Salzgitter AG et NSSMC.

A l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera, s'agissant des critères objectifs, les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur seront acquises et le quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engageront formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture sur les actions de performance, les options ou les actions issues de levées d'options.

*

**